

**RAPPORT DE CONSULTATION  
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF. : R.C.A.2V.Q. 199

**Date : 2017-06-21**

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique  
de consultation

**Origine :**

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement  Direction d'arrondissement

**Le projet :**

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21504Mb et 21516Mb.*

Réf. : Boulevard Bastien

**Déroulement de la consultation :**

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention du conseiller municipal du district concerné.
3. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

**Options soumises au vote :**

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.
3. Abstention.

**Résultats du  
vote**

**5**

**0**

**0**

**total : 5**

**Questions et commentaires du public :**

- Un résidant de la rue du Quartz souhaite savoir si cette modification aura comme effet de permettre l'usage « vente ou location de remorques utilitaires » à l'ensemble de la zone 21516Mb. Il demande si cet usage pourrait être autorisé uniquement à la propriété du requérant.
  - *Réponse de la Ville :* L'usage « vente ou location de remorques utilitaires » sera applicable à l'ensemble de la zone 21516Mb. L'utilisation du zonage parcellaire comme outil d'urbanisme n'est pas justifiée dans ce cas-ci, car l'intention de la Ville est de créer des zones de développement urbain qui répondent à des objectifs communs.

**Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :**

Aucune question, aucun commentaire.

**RAPPORT DE CONSULTATION  
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

**Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :**

Accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21504Mb et 21516Mb.*

**Personnes présentes :**

Mmes Lise Bilodeau\*, présidente, Liane Bourdages\*, secrétaire, Lydie Pincemin\*, administratrice, Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. André Dalaire\*, vice-président, Jean Guylar Darcelin\*, trésorier, Jonatan Julien, conseiller municipal.

\* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personne ressource : M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec

15 citoyens assistent à la rencontre (6 femmes, 9 hommes)

**Nombre d'interventions :**

- Public : 1
- Membres du conseil d'administration : 1

**Documents de présentation :**

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remis aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

Signature:

Date : 22 juin 2017

***Ce document est approuvé et signé par la présidente***

Mme Lise Bilodeau  
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.